

PANNE DU DEROULEMENT DE CARRIERE CHEZ RENAULT !

La direction contrainte à se mettre à la table des négociations.

Plus de 15 ans après la signature des accords relatifs aux APR filière 100, aux Agents de maîtrise filière 611 et à l'évolution vers la position cadre, le constat est sans appel : **la reconnaissance des diplômes et des qualifications acquises à l'expérience est globalement restée un leurre.**

- Environ 3000 salariés au coefficient 185 P1CS, ne pouvant pas accéder à la position P2 et P3 du fait des tests EAI-ECG. connaissances générales et psychotechniques.
- Plusieurs chefs d'unité et chefs d'atelier bloqués dans des coefficients inférieurs à leur position.
 - P3 faisant fonction CU
 - CU faisant fonction de CA
- Le niveau de passage Cadre passé de près de 200 par an à un maigre 60 en 2016.

L'essentiel de ces accords ont eu pour seule vocation d'individualiser les salaires, de contraindre les salariés à accepter tout ou n'importe quoi dans l'espoir d'obtenir un bloc, une promotion, un passage cadre.

Constats prévisibles et objectifs clairement posés à l'époque qui ont amené la CGT à ne pas signer ces accords.

Mais les salariés ne se nourrissent pas de promesses non tenues et beaucoup (y compris les jeunes embauchés diplômés) ne voient toujours rien venir....

Le risque de voir un fort mécontentement s'exprimer est réel, obligeant la direction à améliorer un peu les fins de mois, sans revoir en profondeur la nature du système, **contrairement à ce que la CGT a fortement revendiqué. Mais un peu seule pour être entendue par la direction.**

La direction a accepté néanmoins d'ouvrir des discussions en 2018 sur le passage d'une filière à l'autre permettant, pour la CGT, une évolution des qualifications.

Mais sans l'appui des salariés tous statuts confondus, le résultat ne sera pas à la hauteur des attentes !

La CGT est donc entrée en négociation avec des propositions et des exigences pour, à défaut, revoir le fond du système qui reste critiquable, au moins améliorer la situation du plus grand nombre :

- Abandon des EAI & ECG.
- Qualification des opérateurs sénior à la position P3.
- Régularisation des « faisant fonction » dans les coefficients du poste occupé.
- Déroulement de carrière pour tous les salariés APR, ETAM, et cadres dans toutes les filières.
- Evolution pour toutes les catégories à l'expérience.

Pour la CGT, toute activité professionnelle participe à la qualification d'un salarié.

La CGT s'est battue et a **obtenu :**

- **Suppression des ECG-EAI** jusqu'à la position P3 (coef. 215).
- Développement du niveau 4 (Coef 215 à 260) dans la filière 100, avec couverture sociale des ETAM.
- Accélération du déroulement de carrière pour les APR « dits à potentiel » vers la filière 611 (encadrement de production), en 2 ans pour un P1CS.
- **Création et attribution d'une Unité d'Expérience Métier** pour les P1CS qui, avec 15 ans d'ancienneté dans le coef., n'évoluent pas vers le P2. Le montant de cette unité (supérieur au montant d'un bloc de compétences) sera discuté lors des prochaines négociations sur les salaires. La CGT et les autres

syndicats ont revendiqué 40€ minimums. **Environ 2000 APR pourront être concernés. 3 ans plus tard, une deuxième unité d'expérience pourra être attribuée.**

- Positionnement de tous les **Opérateurs Sénior au P3** dès 2018 - au P2 pour ceux qui ne le sont pas.
- Passage **Cadre à l'expérience**, sans nécessité de maîtrise de l'anglais pour les plus de 50 ans.
- Pour les ETAM à potentiels abaissement de **l'exigence de l'anglais à 400** (500 points TEOIC actuellement) à l'entrée en formation.
- Régularisation de tous les « faisant fonction » dans les filières 100 et 611.

Dans tous les établissements RENAULT SAS, une commission de suivi de l'accord sera créée, la CGT aura 3 représentants.

Comme pour d'autres accords, il va falloir que les salariés se manifestent pour que personne ne reste sur la touche et que tous bénéficient des dispositions obtenues. Ils pourront compter sur la CGT.

Après consultation des syndicats et syndiqués CGT de l'ensemble des sites RENAULT SAS

LA CGT SIGNE L'ACCORD RECONNAISSANCE.



GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34

www.cgt-renault.com - @ usines@cgt-renault.com

14/12/2017

ACCORD EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La CGT SIGNE L'ACCORD

Depuis Juillet 2015, la CGT signe l'accord en faveur des personnes en situation de handicap.

La CGT est profondément attachée à ce que les salariés en situation de handicap puissent être maintenus dans l'entreprise à des postes de travail adaptés. Sachant que ce sont bien souvent les conditions de travail dégradées qui créent le handicap d'un nombre croissant de travailleurs.

Situation qui ne cesse de se dégrader avec les accords compétitivités 2013 et CAP 2020...

Et sur la même période, force est de constater que les précédents accords en faveur des personnes handicapées n'ont été que peu, voire pas respectés !

Quant aux filiales, aucune d'entre elles n'avait d'accord de ce type. **Les filiales vivent pourtant les mêmes contraintes et les mêmes effets délétères sur les conditions de vie et de travail des salariés.**

Après de longues négociations avec la direction, la CGT a obtenu :

- L'élargissement de cet accord à l'ensemble du GROUPE Renault.
- L'engagement de 90 personnes en situation de handicap principalement des CDI
- Le renforcement des formations pour maintenir dans l'emploi de salarié ayant des inaptitudes
- Maintien des aides pour un salarié étant lui ou un de ces proches en situation de handicap
- Prise en compte par l'entreprise de la situation de « salarié aidant ». Cette notion est nouvelle chez RENAULT

Les syndicats CGT Renault SAS et filiales après consultation ont décidé de signer l'accord !

L'élargissement de cet accord à toutes les filiales est un des arguments majeurs pour la signature de la CGT, qui a toujours revendiqué 1 groupe = 1 statut.

Le nouvel accord sera appliqué à l'ensemble des salariés des filiales industrielles, dès Janvier 2018.

La CGT participera activement aux commissions d'application de l'accord tant sur les sites qu'en central, visant particulièrement le maintien dans l'emploi et l'embauche de personnes en situation de handicap.

Les syndicats CGT du groupe seront très vigilants au respect des engagements de la direction. Si malgré nos interventions, nous venions à déplorer la non-application des engagements de la direction, la CGT retirera sa signature !